



## Commission Régionale du Foot Entreprise et Critérium SAISON 2019/2020

### PROCÈS-VERBAL N°06

---

Réunion restreinte du : **Mardi 08 Octobre 2019**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **COMMUNIQUÉ SUR LES COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**Le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion du 27 Juin 2019, décidé de la suppression de la prolongation pour toutes les Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL IDF Seniors, cette décision visant notamment à :**

- . Limiter le temps de jeu lorsque les rencontres de Coupe ont lieu un soir de semaine,**
- . Limiter la fatigue physique des joueurs notamment lors des Finales qui ont lieu en fin de saison sportive.**

**Ainsi, à compter de la saison 2019/2020, en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y aura plus de prolongation dans les Coupes de Paris IDF suivantes :**

- . Football Entreprise et Critérium**
- . Football Entreprise du Samedi Matin**

**Le départage des équipes s'effectuant désormais par l'épreuve des coups de pied au but.**

#### **FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI**

#### **COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**

#### **Match 22077409 ORANGE FRANCE ISSY 1 / CHI. POISSY du 19/10/2019**

Courriel d'ORANGE France ISSY informant d'un changement horaire pour cette rencontre.

Cette rencontre aura lieu à 14h30.

Accord de la Commission.

**R3/C****Match 21875238 NEW TEAM VINCENNES 2 / HIYEL 1 du 14/09/2019**

La Commission fixe la date de report de cette rencontre au 19/10/2019.

**R3/D****Match 21875344 APSAP EMILE ROUX 3 / ASC BNPP 1 du 12/10/2019**

Courriel de club ASC BNPP demandant le report de la rencontre ci-dessus.

Vu le motif invoqué, la commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

**FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN****R2****Match 21881550 AS BPCE 1 / CACL 1 du 05/10/2019**

La Commission fixe la date de report de cette rencontre au 19/10/2019.

**CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI****R2/B****Match 21470654 – EDHEC F.C. 8 / LUXEMBOURG F.C. 8 du 12/10/2019**

Demande de report via FOOTCLUBS de LUXEMBOURG FC.

Le club de Luxembourg F.C. ayant déjà un match en retard et n'ayant pas encore participé à la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL I.D.F., la Commission ne peut accepter le report de ce match au vu du motif invoqué.

**R3****Match 21876411 PARIS SPORTING CLUB 9 / MFC 1871 8 du 05/10/2019**

Lecture de la feuille de match.

Match non joué en raison de la grève du gardien du stade.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

**Match 21876403 - ESC XVEME / AS BALLE AUX PIEDS du 28/09/2019**

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

L'équipe de BALLE AUX PIEDS s'est présentée avec moins de 8 joueurs au coup d'envoi.

1<sup>er</sup> forfait NON AVISE de BALLE AUX PIEDS.

**Match 21876416 FC MAGNANVILLE 8 / STE GENEVIEVE ASL 9 du 12/10/2019**

Demande de changement horaire via FOOTCLUBS de MAGNANVILLE F.C..

Cette rencontre se jouera à 18h Complexe sportif Riffaud (terrain N°2) à Magnanville.

Accord de la Commission.

**FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES****R1****Match 21444277 FC STANDARD 8 / AS 116-17 8 du 21/09/2019**

2e rappel avant l'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF, la Commission demande à l'arbitre de confirmer le score de cette rencontre et au club de STANDARD F.C. de transmettre la feuille de match.

**R3****Match 21876401 PITRAY OLIER PARIS 9 / ASL STE GENEVIEVE 9 du 28/09/2019**

1er rappel.